N° 100. Mercredi 26 Avril 1848. 19me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . .	14 »	16 »
» trois mois .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,

Chez M. van Weelden, libraire, *Spui* n° 72, et chez les Héritiers Bourmans, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 25 Avril.

Nouvelles des Indes-néerlandaises.

Batavia, 28 février 1848.

Le 16 de ce mois le gouverneur-général est arrivé à Batavia. L'anniversaire de la naissance de S. A. R. le Prince d'Orange a été célébré de la manière accoutumée. Le gouverneur-général a donné à cette occasion un grand dîner auquel ont été invitées toutes les personnes de distinction de Batavia. Des toasts ont été portés au Roi et au Prince d'Orange et accueillis avec enthousiasme par les convives.

Par résolution du 21 janvier, le gouverneur-général a arrêté des dispositions particulières pour assurer l'action régulière de la législation dans les possessions en dehors de Java et de Madure.

Le gouvernement a informé les autorités dans ces mêmes districts qu'à l'avenir, lorsqu'elles lui soumettent des sentences de mort, elles aient à les accompagner de leur avis et considérations, dans le cas où il y aurait des motifs pour suspendre cette exécution, et procurer l'occasion au condamné de se pourvoir en grâce. Ce pourvoi en grâce doit être accompagné de l'avis des autorités et du tribunal.

Une lettre particulière de Batavia nous apprend que sur trois points de Java on prépare une expédition considérable, sous le commandement du général Van der Wyck, pour agir de nouveau contre Bali, aussitôt que la mousson le permettra. Cette expédition aura probablement lieu au mois de mai et se composera de deux bataillons de 2400 hommes. Le pyroscaphe *de Ryn*, muni de 50 canons et tous les steamers à vapeur et quelques schooners, accompagnés d'autres embarcations, seront employés pour le transport des troupes et pour appuyer cette expédition. Le contre-amiral Van den Bosch, commandant les forces navales dans les Indes, se rend à Soerabaya pour surveiller l'équipement des navires.

Le gouverneur-général partira au mois de mars pour Sumatra. Un mécontentement de peu d'importance s'étant élevé entre le gouvernement hollandais et les Portugais à Timor-laut, une commission [illegible] pour régler les difficultés.

[illegible] partie pour Passir de Soolo pour continuer la chasse aux pirates qui se proposent, dit-on, d'entreprendre une expédition contre Bruni, dans le but de prendre leur revanche du dernier échec qu'ils y ont éprouvé.

Une correspondance particulière de Padang communique d'excellentes nouvelles sur la situation de la côte occidentale de Sumatra. Il règne partout ordre et tranquillité et les plus grands [illegible] au développement de la culture du café et du poivre. On y est généralement convaincu de la nécessité d'établir un service régulier de bateaux à vapeur entre Java et Sumatra.

Le *Singapore Free Press* contient une lettre qui lui a été envoyée, et dont nous extrayons les principaux passages :

« Votre journal s'est souvent occupé de faire la critique de la police néerlandaise dans ces colonies. Vos attaques portaient principalement sur son système que vous appeliez exclusif, comme si le gouvernement britannique suivait un système plus libéral dans ses colonies. Le contraire est facile à prouver. Il nous suffira de faire connaître le fait que bien de vos lecteurs ignorent peut-être encore, à savoir que les navires néerlandais de Batavia ne peuvent pas faire le commerce à Sydney, tandis que les navires anglais venant de Sydney, de Port-Philippe, d'Adélaïde et de Launceston avec des chargements, entrent dans la rade de Batavia. Il est difficile de trouver une raison plausible de justifier cette exclusion des navires néerlandais.

» Il paraît que la même exclusion existe à l'égard de l'île Maurice. Un navire néerlandais, y étant arrivé, il y a six mois, avec un chargement de riz, a dû retourner sans pouvoir décharger la cargaison ; et figurez-vous que ce fait se passait au moment où l'on payait dans l'île de Maurice 4 dollars pour un picol de riz, prix qu'on ne paie qu'en temps de disette, et après que les négociants de cette île s'étaient adressés au parlement britannique pour le prier de prendre des mesures plus efficaces afin de pourvoir l'île plus régulièrement de denrées alimentaires.

» Les droits d'entrée sur le riz à Java, qui ne sont pour ainsi dire que nominaux, sont entièrement supprimés dès que le prix de cette denrée a subi une forte hausse ou lorsque la récolte n'a pas bien réussi. Cette mesure politique contraste d'une manière frappante avec celle que suit le gouvernement anglais à l'île Maurice. »

Les journaux javanais nous apportent encore des nouvelles de différents sinistres qui ont eu lieu dans plusieurs districts des colonies.

Nous avons reçu aujourd'hui les journaux de la Chine jusqu'à la date du 28 février.

La seule nouvelle de quelque intérêt qu'ils nous transmettent, c'est le congé obtenu par le vice-roi Ki-yng pour cause de santé. Aucune correspondance ne semble croire que ce congé cache une destitution ; loin de là, l'influence du vice-roi à la cour passe pour être plus puissante que jamais, et l'on ne doute pas que sa présence à Pékin ne doive encore augmenter son crédit. Malgré les reproches que l'on a pu, en plusieurs occasions, adresser à la sincérité de ce personnage, on ne le voit pas partir de Canton sans quelque inquiétude. On sait qu'au fond il était bien convaincu de la nécessité pour le gouvernement chinois de vivre en bonne harmonie avec les Européens, on sait que le but de sa politique a toujours été le maintien de la paix, et l'on craint, non sans quelque raison peut-être, que son successeur ne soit pas aussi sage que lui.

La fête du nouvel an chinois s'est passée tranquillement sous tous les rapports. Cette année, comme d'ordinaire, c'a été une époque de morte saison pour les affaires ; mais ce qui est remarqué avec plaisir, c'est qu'elle n'a été suivie d'aucune déclaration de faillite parmi les négociants de marque chinois. On sait qu'en Chine tous les comptes sans exception doivent être soldés à la fin de l'année, et que par conséquent c'est le moment où d'ordinaires éclatent les faillites. L'année dernière elles avaient assez nombreuses : cette année, heureusement, on n'a aucun sinistre important à enregistrer.

Le *Courrier du Luxembourg* contient l'arrêté royal suivant :

Par arrêté royal grand-ducal du 17 avril 1848, M. H. Gregoire a été déchargé honorablement de la direction intérimaire de la chancellerie d'Etat.

Cette direction intérimaire est confiée au sieur François-Xavier Wurth-Paquet, conseiller à la cour supérieure de justice de Luxembourg.

Le *Moniteur belge* publie le tableau du mouvement commercial de la Belgique avec les pays étrangers, pendant les trois premiers mois des années 1848, 1847 et 1846, en ce qui concerne les principales marchandises. Nous en extrayons ce qui concerne le commerce avec les Pays-Bas :

Importations des Pays-Bas en Belgique.

	1848. Mars.	1848. 3 mois.	1847. 3 mois.	1846. 3 mois.
Bestiaux. — Bêtes bovines, veaux exceptés, (têtes)	932	4,008	2,675	2,361
Bestiaux. — Moutons et agneaux, (têtes)	1,370	3,721	8,480	7,535
Bois de construction non scié, tonn.	17	96	308	46
Chevaux de selle, de trait, de [illegible] (tête)	265,336	7,080,425	7,074,217	559,360
lin et de chanvre, (hect)	469	1,700	7,946	3,552
Grains. — Froment, (kil.)	1,281,444	3,184,686	1,206,495	1,420,696
» Orge et escourgeon, »	1,722,757	3,447,124	2,476,502	1,875,612
» Avoine, »	1,935,787	2,494,692	726,285	378,412
Laines en masse, »	»	11,274	24,271	48,092
Lin brut et peigné, »	45,138	137,308	95,907	182,474
Riz, »	1,106	29,802	145,422	36,850
Tabacs non fabriqués. — D'Europe, Virginie, Maryland et Amérique septentrionale, (kil.)	106,428	344,154	271,402	62,232
Tabacs fabriqués, en carottes, en poudre, etc., (kil.)	798	3,009	4,790	1,872

Exportations pour les Pays-Bas.

	1848. Mars.	1848. 3 mois.	1847. 3 mois.	1846. 3 mois.
Armes portatives, (fr.)	57,325	81,000	79,272	81,429
Charbon de terre, (tonn.)	12,587	19,670	37,126	21,558
Fer. — Fonte ouvrée, (kil.)	18,000	27,244	26,763	38,592
» Ouvrages de fer battu, »	73,081	88,665	122,253	54,777
» Clous, »	698,409	867,654	770,259	313,541
Livres. — Brochés, en feuilles et reliés, (kil.)	3,128	7,068	6,794	3,887
Machines et mécaniques. »	28,146	29,451	77,478	48,433
Tissus de coton, »	91,924	165,624	171,941	132,055
Tissus de laine. — Draps et étoffes similaires, (kil.)	12,736	44,717	48,436	22,760
Tissus de laine. — Autres que les draps, (kil.)	2,781	4,718	3,037	3,387
Toiles, nappes et serviettes de lin, de chanvre et d'étoupe, (kil.)	30,181	68,022	68,080	45,216
Verreries. — Cristallerie unie ou moulée, (kil.)	13,816	16,172	38,487	2,320
Verreries. — Verre à vitres, »	205,033	281,846	551,065	188,186
Zinc laminé, »	43,901	45,864	86,042	75,795

Les proclamations carlistes [illegible] elles appellent les habitants de ce pays à venir se ranger sous la bannière de don Carlos, le seul véritable roi de l'Espagne, le seul capable de rompre la chaîne honteuse qui, commençant à la pragmatique sanction de 1830, a abouti à la frauduleuse combinaison matrimoniale de 1846, qui a livré l'Espagne à l'influence étrangère abattue par la foudre de la Providence qui est tombée le 24 février sur les Tuileries. Tel est le style de ces proclamations.

S'il faut en croire une lettre de Madrid, citée par le *Daily News* de Londres, les rapports de M. Bulwer avec le ministère espagnol seraient devenus on ne peut plus aigres. L'agent anglais aurait protesté contre le régime dictatorial qui domine aujourd'hui en Espagne. Le duc de Sotomayor aurait répondu à cette protestation sur le ton le plus hautain, et la mésintelligence la plus entière règnerait entre les deux cabinets.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 25 AVRIL 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE X.

Pendant que M. de Senneterre reconduisait sa mère, au sortir de chez Herminie, celle-ci était, nous l'avons dit, montée en voiture avec M. de [illegible] pour se rendre chez Mlle de Beaumesnil.

[illegible] épanchements du bossu et de sa jeune protégée, dont le bonheur inespéré était désormais certain.

Le marquis connaissait assez Mme de Senneterre pour être assuré qu'elle était incapable de rétracter le consentement solennel donné par elle au mariage de Gerald et d'Herminie ; néanmoins, M. de Maillefort se promit de se rendre le lendemain même chez Mme de Senneterre, pour lui déclarer qu'il persistait plus que jamais dans la résolution d'adopter Herminie ; qu'il aimait plus ardemment encore si cela se pouvait, depuis qu'il l'avait vue si digne, si touchante pendant son entretien avec l'altière duchesse de Senneterre.

La seule crainte du marquis était que l'orgueilleuse fille ne refusât les avantages dont il tenait à la doter ; mais, presque sûr d'arriver à son but malgré les scrupules d'Herminie, il dut garder encore auprès d'elle un silence absolu sur cette adoption.

M. de Maillefort et la jeune fille étaient depuis quelque temps en voiture, lorsque, un instant arrêtée par un embarras de charrettes, elle fut [illegible] forcée de stationner au coin de la rue de Courcelles, où l'on voyait alors [illegible] boutique d'un serrurier.

Soudain le bossu, qui s'était avancé à la portière afin de connaître la cause de l'arrêt subit de ses chevaux, fit un brusque mouvement de surprise en disant.

— Que fait là cet homme ?

A cette exclamation, le regard d'Herminie suivit involontairement la même direction que celui du bossu, et elle ne put retenir un geste de dégoût et d'aversion qui ne fut point remarqué de M. de Maillefort, car, au même instant, il baissait vivement le store de la portière, près de laquelle il se trouvait.

Pouvant ainsi voir sans être vu, en écartant le petit rideau de soie, le marquis parut observer quelque chose ou quelqu'un avec une attention inquiète, pendant qu'Herminie, n'osant pas l'interroger, le regardait avec surprise.

Le marquis venait de voir et voyait encore dans la boutique, M. de Ravil, causant avec le serrurier, homme d'une bonne et honnête figure, à qui le nouvel ami, ou plutôt le nouveau complice de M. de Macreuse, montrait une clé en paraissant lui donner quelques explications, explications que l'artisan comprit sans doute parfaitement, car, prenant la clé, il la plaçait entre les branches de son étau, lorsque la voiture du marquis continua rapidement sa marche vers le faubourg Saint-Germain.

— Mon Dieu ! Monsieur, qu'avez-vous donc ? — dit Herminie au bossu, en le voyant soudain devenu pensif.

— C'est que je viens de voir une chose sans doute insignifiante en apparence, ma chère enfant, mais qui pourtant... me fait réfléchir... Un homme était tout à l'heure dans la boutique d'un serrurier... et lui montrait une clé ; je n'aurais aucunement remarqué le fait, si je ne connaissais l'homme à la clé pour une espèce de misérable, capable de tout ; et dans de certaines circonstances, les moindres actions de ces gens-là donnent à penser.

— L'homme dont vous parlez, est de grande taille et d'une figure basse et fausse, n'est-ce pas, Monsieur ?

— Vous l'avez donc aussi remarqué ?

— Je n'en avais que trop sujet, Monsieur.

— Comment donc cela, ma chère enfant ?

En peu de mots, Herminie raconta au bossu les vaines tentatives de de Ravil pour se rapprocher d'elle depuis le jour où il l'avait grossièrement interpellée dans la rue, alors que la jeune fille se rendait auprès de Mme de Beaumesnil en ce moment presque à l'agonie.

— Si ce misérable venait souvent errer ainsi autour de votre demeure, ma chère enfant, je m'étonne moins de ce que nous l'ayons rencontré dans une boutique de ce quartier, qu'il connaît, puisque vous l'habitez... Mais il n'importe : qu'allait-il faire chez ce serrurier ? — ajouta le bossu, comme en se parlant à lui-même. — Du reste, depuis son rapprochement avec cet ignoble Macreuse, je ne les ai point perdus de vue ni l'un ni l'autre... un homme à moi les surveille... car ces gens-là ne sont jamais plus dangereux que lorsqu'ils font, comme on dit, *les morts*... non pas que je les redoute, moi ; mais j'ai craint pour Ernestine...

— Pour Ernestine ? — demanda *la duchesse* avec autant de surprise que d'inquiétude, — et que pouvait-elle avoir à craindre de pareilles gens ?

— Vous ignorez, mon enfant, que ce de Ravil était l'une damnée de l'un des prétendants à la main d'Ernestine, et que ce Macreuse avait aussi d'infâmes visées sur cette riche proie. Comme je les ai démasqués et châtiés tous deux en public, je crains que leurs ressentiments ne retombent sur Ernestine, tant leur rage est grande de n'avoir pu faire de la pauvre enfant leur dupe et leur victime, mais je veille sur elle. Et cette rencontre de de Ravil chez un serrurier, rencontre dont je ne peux, quant à présent, pénétrer les conséquences, me fera, pour plus de sûreté, redoubler de surveillance.

— En quoi cette rencontre pourrait-elle donc intéresser Ernestine ?

— Je ne le sais pas, ma chère enfant ; seulement je trouve singulier que de Ravil se donne lui-même la peine d'aller chez un serrurier de ce quartier isolé. Mais laissons cela, qu'il ne soit pas donné à de tels misérables de flétrir les joies les plus pures, les plus méritées, mais, ma tâche n'est qu'à moitié remplie, votre bonheur est à jamais assuré, mon enfant, puisse ce jour être aussi beau pour Ernestine que pour vous ! Nous voici arrivés chez elle. Vous allez aller la trouver, n'est-ce pas ? lui raconter tous vos bonheurs, pendant que je monterai chez le baron, à qui j'ai quelques mots à dire, puis j'irai vous rejoindre chez Ernestine.

— En effet, il me semble, Monsieur, vous avoir entendu parler d'une dernière épreuve ?

— Oui, mon enfant.

— Elle regarde M. Olivier ?

— Sans doute, et s'il en sort noblement, vaillamment, comme je le crois, Ernestine n'aura rien à envier à votre félicité.

— Et à cette épreuve, Monsieur, elle a consenti ?...

— Sans doute, mon enfant, car il ne s'agissait [illegible] d'éprouver encore l'élévation des sentiments d'Olivier [illegible] de détruire les scrupules qu'il pourrait avoir d'épouser Ernestine, lorsqu'il apprendra que la petite brodeuse est *la plus riche héritière de France*.

— Hélas ! Monsieur, c'est cela surtout que nous redoutons : il y a tant de délicatesse chez M. Olivier !...

— Aussi, à force de chercher, d'ingénier, ma chère enfant, j'ai trouvé, je l'espère, le moyen de vous délivrer de ces craintes. Je ne puis maintenant vous en dire davantage ; mais bientôt vous saurez tout.

A ce moment, la voiture de M. de Maillefort s'arrêtera devant la porte de l'hôtel de la [illegible].

Le valet de pied du marquis ouvrit la portière, et, pendant qu'Herminie se rendait auprès de Mlle de Beaumesnil, le bossu monta chez le baron qui l'attendait et vint à sa rencontre, souriant et montrant ses longues

(1) Voir le *Journal de La Haye* du 20 avril.

Des lettres que l'on a reçues de Lisbonne, peignent la situation du Portugal sous un aspect tout différent de celui que nous présentent la plupart des journaux de France. Ces lettres sont à la date des 8 et 11 avril courant ; par conséquent il n'est rien arrivé de plus nouveau.

La situation financière du Portugal est difficile, mais non désespérée, comme l'ont prétendu quelques journaux, qui montrent la famille royale entassant ses richesses sur des vaisseaux anglais et s'apprêtant à fuir au premier jour.

Lisbonne a vu, à la fin de 1807, des scènes de ce genre. Cette grande cité se souvient encore de l'approche de l'armée française sous les ordres du général Junot, et du décret promulgué par le prince régent, au palais de notre-dame d'Ajuda, le 26 novembre 1807, pour déclarer son intention de transporter la cour au Brésil.

Mais aujourd'hui les circonstances ne sont pas aussi impérieuses. Echo des volontés suprêmes de Napoléon, le *Moniteur universel* n'a point annoncé que la maison de Bragance a cessé de régner.

Quels que soient les embarras financiers du gouvernement, embarras qu'il partage du reste avec presque tous les Etats de l'Europe, ce pays renferme trop de ressources pour désespérer du présent, encore moins de l'avenir. Des ressources qui ont survécu à trente années de guerres civiles, venant après une guerre d'invasion, de semblables ressources méritent d'être prises en considération. Voilà ce qu'oublient trop la plupart des publicistes qui du fond de leur cabinet de rédaction régentent l'Europe, et plient les royaumes et les peuples aux caprices de leur fantaisie, pour ne pas dire aux préjugés de leur ignorance.

Le fait est que le Portugal se trouve actuellement dans de bonnes conditions d'ordre et de sécurité.

Le maréchal de Saldanha, président du conseil des ministres, se recommande par une grande énergie, réunie à une haute intelligence des besoins du pays. Sans étouffer la liberté, il saura défendre le pouvoir ; il saura surtout le faire chérir. D'ailleurs, les événements de février ont eu en Portugal à peu près le même résultat qu'en Belgique ; devant les conséquences possibles de l'établissement du système républicain en France, l'esprit national des Portugais s'est réveillé avec une force nouvelle. Trente bataillons de volontaires, composés chacun de 500 hommes, se sont organisés spontanément ; et cette nation, si célèbre par son antique héroïsme, si dévouée, si affectueuse à l'égard de ses souverains, veut maintenir la royauté constitutionnelle.

Le *Sémaphore* de Marseille annonce, d'après une correspondance particulière, l'arrivée à Alexandrie de Méhemet-Ali et d'Ibrahim-Pacha. Tous deux y ont débarqué le 2 avril. La santé du vice-roi, écrit-on au *Sémaphore*, s'est améliorée, mais son état exigeant des soins particuliers, il a été convenu d'assembler un conseil composé de ses fils et de tous les pachas, pour statuer sur la marche à suivre. Après plusieurs délibérations, auxquelles ont pris part les consuls des grandes puissances, il a été décidé qu'un conseil de régence serait établi, ayant pour chef Ibrahim-Pacha, et que l'administration des affaires continuerait à avoir lieu sous le nom du vice-roi jusqu'à son entier rétablissement.

Il y a eu, à cette occasion, quelques troubles dans la Haute-Egypte, mais ils ont été promptement réprimés. Toutefois, le gouvernement du vice-roi n'est pas sans inquiétude, à ce qu'il semble, sur le maintien de la tranquillité.

La Sublime-Porte ne paraît pas très-tranquille sur les résultats de la révolution française, et la République lui inspire assez de craintes pour qu'elle aitcru devoir rappeler sous les armes tous les conscrits en congé.

La flotte anglaise, chargée d'une mission sur les côtes d'Italie, est rentrée à Malte le 13 avril, après s'être ravitaillée ; elle doit partir pour les mers du Levant.

Des lettres d'Athènes, en date du 9 avril, démentent tous les bruits répandus depuis quelque temps sur des troubles qui auraient éclaté dans cette capitale. Le 6 avril même, jour anniversaire de la Révolution, s'est passé sans le moindre désordre. Ce jour-là, S. M. a publié une amnistie

---

Nouvelles d'Angleterre.

Le bill de protection pour la couronne et le gouvernement a été définitivement adopté le 21 par la chambre des lords. Il a reçu le lendemain la sanction royale.

Dans la séance de la chambre des communes du 22, M. Hume a donné avis qu'il proposera le 16 mai une motion tendant à donner une plus grande extension au suffrage électoral.

Suivant le relevé officiel du mouvement de la banque d'Angleterre, le chiffre de l'encaisse métallique de cet établissement a considérablement diminué la semaine dernière. Il est descendu de 14,602,431 liv. à 13,764,254 liv. ce qui donne une diminution de 838,177 liv. (fr. 20,954,425), les billets au porteur en circulation ont monté de 19,248,501 liv. à 19,622,302 liv., augmentation 373,801 liv. (fr. 9,345,025.)

La semaine dernière les exportations de métaux précieux du port de Londres ont été considérables ; en voici le détail : or monnayé, pour Hambourg 2,468 onces, pour Rotterdam 351 onces, pour Amsterdam 216, pour Calais 185, pour la Belgique 1,426, pour le Havre 828 ; argent en barres pour Hambourg 20,882 onces, pour Rotterdam 104,600 onces ; argent monnayé pour Hambourg 14,200 onces et pour Rotterdam 11,000 onces.

Une assemblée d'actionnaires anglais, porteurs d'un nombre considérable d'actions dans les divers chemins de fer français, vient d'avoir lieu à Londres. La réunion était très-nombreuse. Après avoir discuté la mesure du rachat des chemins projetée par le gouvernement provisoire, elle a résolu de rédiger immédiatement une protestation contre cette mesure.

La protestation a été à l'instant même couverte de la signature des actionnaires présents ; elle a été envoyée ensuite dans les différentes villes d'Angleterre. Elle sera très-prochainement adressée au gouvernement provisoire. Cette protestation est conçue dans les termes suivants :

« Nous soussignés, sujets britanniques, actionnaires des chemins de fer français, ayant appris que le ministre des finances du gouvernement provisoire a provoqué la réunion des délégués des différentes compagnies des chemins de fer français, et, après leur avoir exposé plusieurs systèmes relatifs au rachat des chemins de fer par l'Etat, les a invités à faire connaître leur opinion sur cette question, déclarons :

» 1° Que les capitalistes anglais, confiants dans la protection puissante de la loi, et dans la probité de la nation française, ont engagé une portion considérable de leur fortune dans les chemins de fer français ;

» 2. Que les lois de concession en prévision du rachat des chemins par l'Etat ont déterminé les époques et les conditions auxquelles ce rachat pourrait avoir lieu, qu'ils considèrent toutes modifications à ces stipulations comme la violation manifeste d'engagements légalement et solennellement pris.

» C'est donc avec une entière confiance que nous en appelons, d'un pareil projet, à la justice et à l'honneur du peuple français. »

Nouvelles d'Allemagne.

Francfort, 22 avril.

M. le lieutenant-général de Gagern est tombé glorieusement, bien que par la main de ses compatriotes et à la suite d'un attentat qui caractérise suffisamment l'esprit qui anime les soi-disant républicains.

M. le lieutenant-général de Gagern, qui avait pris le commandement des troupes badoises, se trouvait le 19 à Schliengen, lorsque la nouvelle lui est parvenue que les insurgés avaient occupé Gandern. Il a fait en personne une reconnaissance pendant la nuit, et le 20 à quatre heures du matin, il a fait battre le réveil ; les troupes se sont mises à 5 heures en route pour Gandern, évacué par les insurgés, qui avaient pris position non loin de cette ville.

Aussitôt après l'entrée des troupes badoises dans la ville de Gandern, on a reçu la nouvelle que les insurgés voulaient capituler. Le commissaire grand-ducal qui se trouvait à Gandern a voulu se rendre auprès d'eux, mais ils ont prétendu ne vouloir négocier qu'avec le général en chef. Alors, M. de Gagern s'est rendu à cheval aux avant-postes, seulement accompagné de quelques cavaliers. Il a exhorté les rebelles à obéir à la voix de la loi et à la volonté du peuple, à renoncer à la guerre civile, à ne pas opposer au développement national des tendances subversives que la majorité de la nation repoussait.

Le guerrier chevaleresque a adressé des paroles de conciliation et de paix à ses compatriotes égarés. On n'a pas voulu suivre ces conseils prudents, on a décliné les propositions généreuses qu'a faites le général. Aussi ce dernier s'est vu forcé de rebrousser chemin. Il est remonté à cheval, mais dans ce moment il a été atteint mortellement de trois balles, dont deux lui ont pénétré dans le dos et la troisième lui a traversé la tête.

Exaspérées de voir leur chef assassiné d'une manière aussi perfide que cruelle, les troupes ont engagé le combat avec les rebelles, qui ont été forcés de prendre la fuite, après avoir laissé un grand nombre de tués sur le champ de bataille. On s'est mis à leur poursuite et on a rencontré une seconde bande d'insurgés commandée par Struve. Cette dernière a été également mise complètement en déroute, et ce n'a été qu'à cause de la nuit qu'on a dû cesser de les poursuivre.

Un rapport sur ces affaires, que le commissaire grand-ducal attaché aux troupes a adressé au directeur de la régence du cercle du Rhin, et qu'a fait publier le gouvernement badois dans un supplément extraordinaire de la *Gazette de Carlsruhe*, rapport qui, au reste, est assez confus, n'est pas entièrement d'accord avec les renseignements qui précèdent et qui nous sont parvenus d'une source digne de foi.

Ce rapport affirme que les troupes n'ont pas eu de morts, mais seulement 35 blessés, dont 20 parmi les soldats badois et le reste parmi ceux du grand-duché de Hesse.

Berlin, 21 avril.

L'ordre n'a plus été troublé. Le fragment de *meeting* de Sohoenhaus n'a pas mieux réussi que le cortége de la place Alexandre. Comme toujours, les chefs eux-mêmes ne veulent au parti radical d'avoir provoqué un échec que ce parti aurait pu prévoir. Dans la fraction radicale, les chefs se renvoient la cause de leur défaite. Un d'entre eux, M. Schœffel, rédacteur de l'*Ami du peuple* (*Volksfreund*), a dû avouer qu'en poussant les ouvriers à se rendre au cortége, il avait en vue autre chose encore que l'élection directe. Un article de l'*Ami du peuple*, qui a paru hier matin, prêchait assez ouvertement la république. Dans cet article, le prince de Prusse est comparé à Nabuchodonosor, M. Minutoli, président de la police, à Ponce-Pilate, le ministre Camphausen, à Barrabas. Or, M. Schœffel propose de partager les habits de Barrabas.

M. Schœffel a été arrêté aujourd'hui. Le président du comité d'élection radical avait été mis en état d'arrestation dans la soirée d'avant-hier. On l'a rendu à la liberté. Il est question de mettre en prison préventive ou d'expulser d'autres hommes avancés. Ce sont toutefois des bruits qu'il ne faut accueillir qu'avec réserve.

L'Allemagne actuelle ne veut pas la république. Voilà ce que l'échec de MM. Hecker et Struve a prouvé, dans le midi, ce que le peu de sympathies que provoquent les manifestes des Schœffel et des Eichler prouve surabondamment chez nous. Si la majorité de la génération présente se refuse à proclamer la république, il faut bien se soumettre au vœu de la majorité.

Au milieu des tiraillements intérieurs, on a oublié les affaires du Schleswig. Mais il n'y a rien de nouveau de ce côté-là. On assure que les régiments de réserve sont appelés de Berlin et des environs.

On lit dans la partie officielle de la *Gazette générale de Prusse* :

Nous, FRÉDÉRIC-GUILLAUME, etc.

« Après avoir autorisé la formation [illegible] bourgeoises, nous ordonnons pour [illegible] géoises formées avec l'assentiment des autorités jouissent, d'après les dispositions légales, des mêmes attributions que la force armée pour le maintien de la sûreté et de l'ordre publics.

Les gardes bourgeois sont donc particulièrement autorisés à faire usage de leurs armes, s'ils sont attaqués dans leur service ou menacés dangereusement d'une attaque, ou s'ils trouvent de la résistance, soit par des faits, soit par menaces. Ils sont aussi autorisés, en cas de soulèvement, à faire usage de leurs armes, si après une sommation répétée deux fois par leur commandant, les groupes rassemblés ne se dissipent pas immédiatement.

On écrit de Offenbourg (Bade), 20 avril :

L'état de choses à Offenbourg est bien énigmatique. On dit que dans une réunion des habitants, 1/10e s'est déclaré pour la république et 9/10es contre. Cependant, à en juger d'après une proclamation répandue hier à Offenbourg au nom de l'assemblée générale des bourgeois, [illegible] réservent la faculté de

---

dents de l'air le plus satisfait du monde.

M. de la Rochaigue ayant réfléchi aux offres et aux menaces du marquis, s'était décidé pour les offres séduisantes qui lui permettaient enfin d'entrer, *dada* politique, il avait promis son concours au mariage d'Olivier, quoique certaines circonstances de ce mariage lui parussent répréhensibles, le marquis n'ayant pas jugé à propos d'en [illegible] de la Rochaigue de double personnage joué par [illegible] Beaumesnil.

— Eh bien ! mon cher baron, — dit le bossu, — tout est-il prêt, ainsi que nous étions convenus ?

— Oui, mon cher marquis... L'entretien aura lieu ici, dans mon cabinet et cette portière baissée permettra d'entendre du petit salon voisin.

Le marquis remua les lèvres et revint auprès de M. de la Rochaiguë.

— Ceci est parfaitement arrangé, mon cher baron ; mais, dites-moi, avez-vous eu les derniers renseignements qui vous manquaient sur M. Olivier Raimond ?

— Je suis allé consulter chez son ancien colonel de l'armée d'Afrique, il est impossible de parler de quelqu'un avec plus d'estime et d'éloges, que M. de Berville ne m'a parlé de M. Olivier Raimond.

— J'en étais sûr ; mais j'espérais, mon cher baron, que vous pussiez vous assurer par vous-même et à des sources différentes, des excellentes qualités de mon protégé.

— Il est vrai qu'il ne manque à ce garçon qu'un nom et qu'une fortune, — dit le baron en étouffant malgré lui un soupir ; — mais enfin c'est un honnête et digne jeune homme.

— Et ce que vous savez de lui n'est rien encore auprès de ce que vous apprendrez peut-être tout à l'heure.

— Comment, un nouveau mystère, mon cher marquis ?

— Un peu de patience, et dans une heure vous saurez tout. Ah çà ! j'espère que vous n'avez pas dit un mot de nos projets à votre femme ou à votre sœur ?

— Pouvez-vous me faire une telle question ? mon cher marquis, n'ai-je pas mes mesures à prendre contre la baronne et Hélène ? Me jouer à ce point ! comploter à mon insu un mariage de son côté, me faire jouer le rôle ridicule. Ah ! ce sera du moins une consolation pour moi que de les [illegible] à mon tour.

— Et surtout pas de faiblesse, baron. Votre femme se vante de pouvoir vous faire changer [illegible] à son gré, disant qu'elle vous mène, passez-moi le terme, par le nez.

— Bien, bien, nous verrons ah ! l'on me mène par le nez !

— Admettons cela pour [illegible]

— Je ne l'admets point du tout, moi, marquis.

— Mais, maintenant que vous voici homme politique, mon cher baron, une telle faiblesse n'aurait pas d'excuse, car, vous ne vous appartenez plus et, à ce propos, avez-vous revu nos trois meneurs d'élections ?

— Nous avons eu hier soir une nouvelle conférence, j'ai parlé pendant deux heures sur l'alliance anglaise. — Et le baron se redressa, passa la main gauche sous le revers de son habit, et prit sa pose oratoire. — J'ai ensuite effleuré la question de l'introduction des bêtes à cornes, et j'ai posé en principe la liberté religieuse comme en Belgique, et, il faut le dire, les fondés de pouvoir de vos électeurs m'ont ravi !

— Je le crois bien, vous vous y entendez à merveille, et je leur rends un signalé service, car ils trouveront en vous, tout ce qui me manque.

— Ah ! marquis, vous êtes trop modeste.

— Au contraire, mon cher baron... Ainsi, le contrat d'Olivier et d'Ernestine signé, je me désiste en votre faveur de ma candidature, puisque vous êtes accepté d'avance.

Un domestique, entrant, annonça que M. Olivier Raimond demandait à parler à M. de la Rochaiguë.

— Priez M. Raimond d'attendre un instant, — répondit le baron au domestique, qui sortit.

— Ah çà ! baron, recordons-nous bien. La chose est grave et délicate, — dit le marquis, — n'oubliez aucune de mes recommandations, et, surtout, ne vous étonnez nullement des réponses de M. Olivier Raimond, si extraordinaires qu'elles vous paraissent ; tout s'éclaircira après votre entrevue avec lui.

— Il faut que je sois bien résolu à ne m'étonner de quoi que ce soit, marquis, puisque je ne comprends rien moi-même à la façon dont je dois procéder à cette entrevue.

— Tout s'éclaircira, vous dis-je ; et n'oubliez pas les travaux faits par M. Olivier pour le régisseur du château de Beaumesnil, près de Luzarches.

— Je n'aurais garde ! c'est par là que j'entre en matière, et, soit dit en passant, je débute par un fameux mensonge, mon cher marquis.

— Mais aussi quelle éclatante vérité jaillira, je n'en doute pas, de ce fameux mensonge ! Allez, vous n'aurez pas à le regretter, car, ce qui va se passer aura peut-être autant d'intérêt pour vous que pour Mlle de Beaumesnil. Je vais la chercher, et, ainsi que nous en sommes convenus, ne faites introduire M. Olivier que lorsque vous nous saurez dans la pièce voisine.

— C'est entendu, allez vite, mon cher marquis, et passez par l'escalier de service, ce sera plus court, et M. Olivier, qui attend dans la bibliothèque, ne vous verra point.

Le marquis descendit en effet par l'escalier dérobé sur lequel s'ouvrait aussi une des portes de l'appartement de Mlle de Beaumesnil qui entra chez elle.

— Ah ! Monsieur de Maillefort, — s'écria Ernestine, radieuse et les yeux encore remplis de larmes de joie, — Herminie m'a tout dit. Son bonheur du moins ne manquera pas au mien, si le mien se réalise.

— Vite, vite, mon enfant, venez, — dit le bossu, en interrompant la jeune fille, — M. Olivier est en haut.

— Herminie va m'accompagner, n'est-ce pas, Monsieur de Maillefort ? elle sera là, près de moi ; elle soutiendra mon courage.

— Votre courage ? — dit le marquis.

— Oui, car, maintenant, je vous l'avoue, malgré moi, je regrette cette épreuve.

— N'est-elle pas nécessaire aussi pour détruire les scrupules d'Olivier, ma chère enfant ? Songez-y, c'est peut-être le plus grand des obstacles que nous aurons eu à combattre.

— Hélas !... il n'est que trop vrai, — dit tristement Mlle de Beaumesnil.

— Allons, mon enfant, venez, venez... Herminie vous accompagnera... Il faut qu'elle soit une des premières à vous féliciter.

— Ou... à me consoler, — reprit Ernestine, ne pouvant surmonter ses craintes, mais enfin, que mon sort s'accomplisse ! — ajouta-t-elle résolument. — Monsieur de Maillefort, montons chez mon tuteur.

Cinq minutes après, Ernestine, Herminie et M. de Maillefort rentraient dans le salon du baron, seulement séparé par une portière soigneusement fermée, mais que le bossu alla entr'ouvrir pour dire à M. de la Rochaiguë :

— Nous sommes là.

— Très bien ! — répondit le baron.

Et il sonna.

Le bossu disparut alors, en laissant retomber les plis de la portière un instant soulevée.

— Priez M. Olivier Raymond, d'entrer, — dit le baron à un domestique qui vint à son appel et qui bientôt annonça :

— Monsieur Olivier Raymond.

Ernestine entendant entrer Olivier dans la pièce voisine, frissonna à cette seule pensée, et prenant d'une main la main d'Herminie, et, de l'autre, la main de M. de Maillefort, elle leur dit en tressaillant :

— Oh ! je vous en conjure, restez-là, près, tout près de moi, je me sens défaillir. Oh ! mon Dieu, que cet instant est solennel !

— Silence, — dit à voix basse M. de Maillefort, — Olivier parle, écoutons.

Et tous trois, palpitant sous l'empire d'émotions diverses, écoutèrent avec une inexprimable anxiété l'entretien d'Olivier et de M. de la Rochaiguë.

(*La suite à demain.*)

se prononcer ultérieurement en faveur de la république. On dit qu'un membre du comité des 50, muni de pouvoirs extraordinaires, se rendra dans cette ville pour mettre ordre à cet état de choses.

Donaueschingen, 19 avril

Le négociant Ravina, le rédacteur Aubet plusieurs autres personnes accusés de haute trahison, ont été enfin arrêtés aujourd'hui. Le bourgmestre Raus a été de nouveau incarcéré. On sait que déjà avant la présente insurrection, Raus avait engagé les soldats à déserter leur drapeau, et que tous ces hommes appartiennent à un comité qui avait pris et publié plusieurs résolutions provoquantes. En effet, dans l'appel adressé le 12 mai par Hecker et Struve aux habitants des communes de Donaueschingen, Billingen, Hüffingen, Neustadt, etc., pour les inviter à prendre part à une expédition à main armée, il est fait allusion à la coopération des hommes susmentionnés, qui y ont été désignés comme des chefs qui se mettraient à la tête des insurgés.

Les arrestations qui viennent d'être opérées sont propres à rassurer ceux qui attachent du prix au maintien de la constitution et de l'ordre public; ils voient que force reste à la loi et que les ennemis de l'ordre légal sont livrés entre les mains de la justice.

On mande encore de Donaueschingen que des troupes qui y sont cantonnées, la cavalerie a reçu l'ordre de se porter en avant jusqu'à Blumberg. Une partie des hommes appartenant au corps-franc sont de retour; d'autres suivront de Mohringen, etc., pour se donner l'air d'avoir fait quelque chose. Les troupes se sont opposées à leur jonction avec la bande de Hecker.

St-Pétersbourg, 8 avril.

On lit dans la *Gazette du Weser* :

Le gouvernement a annoncé dans la *Gazette de la Police* que l'intention de l'empereur était de ne point intervenir dans les affaires des autres nations; qu'au contraire il laisserait à tous les peuples la liberté de régler eux-mêmes leurs affaires intérieures, s'ils croyaient être plus heureux avec une autre forme de gouvernement. La Russie, est-il dit dans cet article, restera tranquille spectatrice de tout ce qui se passera à l'étranger, tant qu'on ne se montrera pas hostile envers elle; mais si on l'attaque, on la trouvera prête à se défendre, et elle emploiera tous les moyens à sa disposition pour maintenir l'ancien ordre de choses.

Ici tout est tranquille; après une pareille déclaration, il n'y a qu'une attaque du dehors qui décidera notre gouvernement à faire la guerre.

Nouvelles de France.

Les élections ont commencé avant-hier, 23, jour de Pâques, dans toute la France; mais on n'a pas oublié que le scrutin reste ouvert deux jours, et qu'ensuite plusieurs jours seront consacrés au dépouillement. Déjà nous plaignons beaucoup de toute cette [illegible] gouvernement provisoire. MM. Louis Blanc, Albert, Flocon et Ledru-Rollin [illegible] exclus de certaines listes à Paris, avec l'approbation de la majorité du gouvernement provisoire; mais à leur tour ils font exclure leurs collègues sur les listes qu'ils appuient. Les ouvriers sont divisés. On croit toujours que M. Lamartine sera élu dans plus de 50 départements.

M. Victor Paquet, de Paris, qui porte un nom honorable et connu dans le monde agricole, affirme dans le *Journal des Débats* et dans le *Constitutionnel* qu'il a pu se faire délivrer très-facilement dans un des arrondissements de Paris deux cartes d'électeur et qu'il aurait pu en obtenir un nombre beaucoup plus grand. Il n'est pas nécessaire d'expliquer combien il devient facile par ce seul moyen de vicier les opérations électorales.

La flotte française sous les ordres de l'amiral Baudin, a quitté Toulon pour se montrer sur les côtes de l'Italie. Le *National*, en annonçant cette nouvelle, annonce que l'on a quelque raison de supposer que l'Angleterre est disposée à prêter main forte à l'Autriche pour l'aider à reconquérir ses possessions de l'Italie.

Paris, le 23 avril.

Depuis ce matin Paris est en proie à la fièvre des élections. Depuis hier chacun compulse des listes, s'inquiète et se consulte. Bien des batteries cachées ont été démasquées dans les quarante-huit heures qui viennent de s'écouler, et sous le régime de libre discussion où nous sommes, c'est ce matin seulement que beaucoup de clubistes ont reçu le mot d'ordre électoral de leurs comités, prêts à voter comme un seul homme, à la parole d'un autre homme, machines dévouées à la conscience d'autrui : *Jurare in verba magistri.*

Le mouvement électoral de Paris a, dans ces derniers jours, offert de piquantes péripéties. Il y a une quinzaine on comptait seulement un petit nombre de dissidents. Le comité central, formé au bureau du *National*, paraissait appelé à l'honneur de diriger les élections; la lutte semblait à peu près impossible pour [illegible] vingt noms sur trente-quatre, et on ne s'occupait [illegible] les partis, parce que l'extrême gauche aussi bien que l'extrême droite paraissaient n'occuper qu'un terrain étroit sur le champ à ouvrir aux luttes électorales.

C'est seulement depuis huit jours que les positions se sont dessinées tout différemment, et que, d'un côté, on colporte au nom des délégués du Luxembourg des listes où manquent les noms de Lamartine, A. Marrast et autres, et que, d'autre part, on a vu sur les anciennes listes du *National* les noms de MM. Blanc, Ledru-Rollin, Albert et F. Flocon. C'est, en réalité, entre la rive droite et la rive gauche de la Seine que le combat est engagé. D'un côté, MM. Louis Blanc, Albert, Ledru-Rollin et F. Flocon; de l'autre le maire de Paris, M. Lamartine et M. Garnier-Pagès.

C'est donc seulement sur ce terrain qu'il y aura lutte électorale à Paris. On dit que la population ouvrière est partagée en deux camps à peu près égaux, entre les deux listes que nous venons d'indiquer. Quant aux listes moins générales (même celle du Club des Clubs, qui porte vingt-quatre noms d'ouvriers, et n'admet que trois membres du gouvernement), et à celles que nous appellerons des listes de coteries, en raison du peu d'importance relative des agrégations de citoyens qui les ont proposées, elles jetteront des embarras dans la marche des élections, [illegible] pour leur compte privé, la moindre chance de succès.

Pour quiconque veut peser avec sang-froid les résultats possibles [illegible] qui commencent, il paraît certain qu'il n'y aura ni victoire, ni défaite absolue d'aucune part. C'est-à-dire que les listes exclusives de chaque parti donneront aux uns et aux autres des prétendants notables entre lesquels la lutte est engagée, l'entrée de l'Assemblée nationale. Seulement les uns y arriveront honorés de 140 à 150,000 suffrages, et les autres en obtiendront peut-être seulement 60 ou 80,000. Majorité et minorité seront ainsi représentées, et c'est là la loi du régime dans lequel nous entrons.

Mais après les 12 ou 15 noms qui, en réalité, préoccupent la masse des électeurs, il faut qu'il en sorte de l'urne 15 ou 20 autres dont les chances sont beaucoup moins faciles à supputer. C'est dans cette dernière catégorie des élections de Paris que l'imprévu jouera un grand rôle. Il est impossible de dire que les noms sur lesquels on compte le moins n'arriveront pas à se faire jour dans une lutte qui n'aura été sérieuse et animée que pour les choix principaux. Les meneurs qui échoueront à donner aux chefs de file de leur liste une imposante majorité pourront cependant réussir à faire triompher aux derniers rangs quelques-uns des candidats qu'ils n'avaient pris, en réalité, qu'à titre d'appoint. Ces jeux du hasard seront dus au plus ou moins d'ensemble que les candidats des clubs et des corporations mettront à obéir au mot d'ordre donné.

Nous trouvons dans le journal le *Représentant du Peuple*, une proclamation des délégués du Luxembourg, par laquelle ces citoyens invitaient les travailleurs du département de la Seine à se rendre aujourd'hui, à six heures du matin, au Champ-de-Mars, pour arriver à l'unité dans le vote.

On assure que MM. Louis Blanc et Albert devaient être présents à ce meeting.

D'un autre côté, la mairie de Paris a communiqué la note suivante aux journaux :

« A l'occasion d'une revue d'ouvriers des ateliers nationaux qui devait avoir lieu, les rumeurs les plus fausses ont été répandues, et l'on a été dans certaines réunions publiques jusqu'à porter une accusation de corruption électorale contre la mairie de Paris.

» Le gouvernement provisoire avait, depuis plus de 15 jours, décidé que cette revue serait passée par le ministre des travaux publics et le maire de Paris. De délai en délai, la date en avait été fixée au 22 avril. La politique n'avait absolument rien à faire dans un acte de ce genre; mais il a suffi qu'on pût supposer même une intention d'influence électorale pour que cette revue fût contremandée et renvoyée après les élections.

» La liberté complète des suffrages est la première garantie de la souveraineté du peuple. Le gouvernement provisoire n'a rien négligé pour l'assurer. »

La scission entre les membres du gouvernement est maintenant un fait avoué par les organes de M. Ledru-Rollin. La *Réforme* déclare que, dans un moment où tous les ennemis du principe démocratique se concertent pour exclure les plus républicains, toute division c'était une faute, et toute générosité une duperie. En conséquence elle publie une liste de candidats dans laquelle elle n'admet que 4 membres du gouvernement, les citoyens Albert, Flocon, Ledru-Rollin et Louis Blanc. Il est vrai que sur une cinquantaine de listes qui circulent dans Paris depuis deux jours, trois ou quatre tout au plus portent ces quatre noms, tandis que les autres membres du gouvernement sont portés sur toutes.

On lit dans le *Représentant du Peuple* :

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les ouvriers des ateliers nationaux, au nombre d'environ soixante mille, sont convoqués dans la plaine de Saint-Maur pour demain samedi. Là, un banquet doit leur être servi. Aux frais de qui? nous ne le savons pas encore. Mais nous espérons que ce n'est pas aux frais de l'Etat. Dans tous les cas, il paraît que la journée coûtera cher aux meneurs; car il doit être donné à chaque homme 50 sous, c'est-à-dire 10 sous de plus que les jours où ils travaillent dans les ateliers nationaux. Ceci ressemble fort à de la corruption électorale et de la pire espèce. Afin d'assurer l'exactitude des ouvriers convoqués, on ne les paiera qu'au lieu même du rendez-vous dans la plaine St-Maur. Quels sont les candidats qui doivent leur être proposés ou imposés? c'est ce que nous ne pouvons pas dire encore. »

On connaît maintenant les détails de ce qui s'est passé dimanche dernier avant la convocation de la garde nationale. M. Lamartine savait d'une manière certaine que la partie modérée du gouvernement provisoire allait être renversée dans la journée et il était décidé à attendre l'événement sans prendre aucune mesure pour l'empêcher. M. le général Changarnier arrive, apprend la conspiration qui a été méditée, obtient de M. Lamartine un ordre signé de convoquer la garde nationale et se rend de là au ministère de l'intérieur où M. Ledru-Rollin se décide à contresigner l'ordre de M. Lamartine. M. Changarnier s'est mis à la tête de la garde nationale mobile qu'il a dirigée de concert avec le général Duvivier.

Une dame de Genève, amie de la duchesse d'Orléans, a reçu il y a peu de jours de cette dernière une lettre qui contient entre autres choses ces mots :

« J'ai pu déplorer d'abord l'avénement inattendu de la révolution de février, et pleurer sur cette chute terrible de ceux qui m'étaient chers; j'ai pu regretter d'abord pour mon fils la perte de la plus belle couronne du monde; mais, à l'heure qu'il est, j'aimerais mieux voir mon fils mort, que d'espérer pour lui une rentrée prochaine en France, ou de rêver qu'il pourra s'asseoir un jour sur un trône à jamais impossible. »

Des désordres graves ont eu lieu à Alehya (Pyrénées-Orientales) contre des propriétés que quelques communistes se sont partagées. Cette conduite a été hautement désapprouvée par le commissaire du gouvernement, qui a pris des mesures pour que ces propriétés, dont la récolte était pendante, fussent restituées à qui de droit.

Une scène déplorable s'est passée mardi à onze heures du matin sur le Pont-Neuf. Un individu, courant dans la direction de la rue Dauphine, et venant de la rue du Roule, criait : *A bas la République!* Une foule de citoyens le suivaient de près et l'ont atteint sur le terre-plein. Le saisir, le terrasser, le fouler aux pieds, a été l'affaire d'un moment. Quelques personnes ont pu faire entendre raison à la foule exaspérée : cet homme a été conduit à la préfecture de police.

Quelques minutes après, une autre scène non moins fâcheuse se passait au même endroit. Un homme dont la mise n'indiquait pas qu'il appartenait à la classe ouvrière, est venu déclamer en faveur du communisme. Un attroupement s'est formé, a grossi en quelques secondes, et aussitôt, de toutes les bouches, s'est fait entendre le cri : « A la Seine! à la Seine! jetons-le à l'eau! » Le malheureux, saisi par mille bras, était déjà suspendu sur l'abîme, et suppliait en vain la foule, lorsque des citoyens ont pu avec peine le sauver, en faisant valoir auprès de la multitude les raisons d'humanité. On a conduit aussi cet insensé à la préfecture de police. (*Union.*)

Il en faut finir.

Sous ce titre, l'*Assemblée nationale*, journal conservateur et républicain, publie l'énergique article que nous reproduisons :

Il faut en finir. Il n'est point permis à un homme public de rester muet en présence des accusations graves qui pèsent sur lui et de répondre à des interpellations formelles par le silence.

Le bulletin n° 16 n'est point rétracté, le choix des commissaires devenu de plus en plus compromettant pour le gouvernement et surtout pour le pays, l'attitude, les actes, la tenue des rapports de M. le ministre de l'intérieur ne changent pas.

On ne brave point ainsi impunément l'opinion publique. Le gouvernement provisoire savait qu'il y avait un complot pour le renverser, la majorité accusait secrètement la minorité d'être complice, de tremper dans le complot.

Deux manifestations imposantes l'ont empêché de se produire, mais il n'est qu'ajourné, et avant trois jours peut-être, il éclatera au milieu de la nuit, si des mesures énergiques ne sont pas sérieusement et promptement proclamées.

La voix de tous a donné aux conspirateurs le nom de communistes.

Ce n'est point parmi eux seulement qu'il faut chercher les conspirateurs; la conspiration la plus à craindre, personne n'en doute, est celle des ambitieux qui aspirent à la dictature.

Il est temps de donner force à la loi. Vous venez de frapper imprudemment la magistrature, ce n'est pas une raison pour que la justice n'ait pas son cours.

Il est temps que tout rentre dans l'ordre sous un pouvoir unitaire.

Tous nos lecteurs connaissent le langage de la *Commune de Paris* et de la *Réforme*; ils savent tous que ces deux journaux, à la tête de quelques feuilles qui marchent sur leurs traces, ne veulent pas d'une république modérée; ils demandent une république qui représente une portion du pays, un parti.

A tort ou à raison, l'opinion publique accuse ces feuilles de vouloir renverser le gouvernement provisoire au profit de nous ne savons quelle combinaison que le pays réprouve et repousse. Eh bien, voici la position de ces feuilles :

La *Réforme* a été fondée par M. Ledru-Rollin, qui en a été longtemps propriétaire. En février dernier, le journal était rédigé par M. Flocon, l'un des membres du gouvernement provisoire, qui s'est proposé et nommé lui-même.

La *Commune de Paris* est installée dans l'hôtel de l'ancienne liste civile. Elle a, dit-elle, un bail. Pourquoi se cacher? Qu'elle le dise.

Y a-t-il un bail aussi pour fournir et mettre à la disposition du rédacteur en chef de ce journal trois ou quatre cents hommes qui ne portent point les couleurs nationales?

Qui paie cette garnison armée? Qui tolère cette puissance qui se prétend au dessus des lois?

C'est évidemment M. le ministre de l'intérieur qui est responsable du désordre qu'il tolère et qu'il semble encourager.

Il faut en finir.

Les faits sont assez graves, assez périlleux pour provoquer une enquête sérieuse et libre. Nous sommes tout disposés à admettre qu'il n'est point personnellement coupable et que ses amis l'entraînent et font de lui l'instrument de leur cupidité, de leurs mauvaises passions.

L'ambition, la faiblesse et l'orgueil donnent de mauvais conseils.

L'opinion publique commence à se prononcer énergiquement. L'acte d'accusation s'est déjà formulé dans plusieurs clubs; comment donc notre journal n'aurait-il pas le courage de dire ce que chacun pense tout bas?

En vain l'on a prétendu que M. Ledru-Rollin a pour lui les classes ouvrières : ce qui était vrai, il y a un mois, [illegible] tous les échecs reçus dans plusieurs élections partielles de la semaine dernière sera bientôt connue.

Demain M. Ledru-Rollin aura une nouvelle preuve de son impopularité, il verra combien les prévisions qu'il laisse peser sur lui l'ont perdu dans l'opinion publique : puisse-t-il au moins profiter de la leçon!

M. le ministre de l'intérieur, avec ses tyranniques allures, a fait plus de mal à la France dans les cinquante jours de sa dictature que la monarchie dans les cinquante ans de son passage.

M. le ministre de l'intérieur connaît, par les commissaires, l'opinion de la France sur lui; il sait le sort qui l'attend à l'ouverture de l'assemblée nationale; il est prêt à la reculer et à demander la dictature au parti qui le soutient.

Il est temps d'en finir avec cette [illegible], il est temps de réprimer les ambitions effrénées, les désirs cupides qui agitent les populations et compromettent l'existence de la société.

Il est temps que la confiance se ranime, que le crédit renaisse, il est temps que l'industrie et le commerce retrouvent leur activité [illegible] fuit de plus en plus; un grand nombre d'industries sont anéanties.

Les riches sont devenus pauvres, la gêne tourmente les classes moyennes, la misère s'avance à grands pas dans la mansarde du travailleur.

Il faut en finir.

Nous en appelons au patriotisme de M. Ledru-Rollin, en présence du péril qui menace la patrie.

Qu'il n'attende pas que la grande voix de la France vienne avec sévérité lui demander compte de ses actes, qu'il donne sa démission, et qu'il parte loin du théâtre de l'agitation pour donner des preuves certaines de son dévouement au pays.

C'est aujourd'hui la seule mesure qui peut sauver le pays; quelques membres de la minorité suivront sans doute son exemple. Le calme, l'espérance renaîtront; la république s'affermira et nous n'aurons pas la douleur de voir diviser le gouvernement provisoire et d'entendre crier, dans les rangs de la garde nationale, qui comprend tout le peuple : A BAS LES COMMUNISTES! A BAS BLANQUI! A BAS LEDRU-ROLLIN!

Nous avons dit que les communes de Paris sont unanimes sur l'effet de la fête du 20. Quelques-uns même vont jusqu'à en exagérer d'une manière ridicule la portée. Nous en publions ci-après une courte revue. L'abondance des matières ne nous a pas permis de la publier hier :

Le *Siècle*, en voyant de quelle manière une revue de [illegible] heures a été supportée par la garde nationale, s'écrie :

« Quelle majesté et quelle force dans une population qui [illegible] ainsi l'esprit militaire aux sentiments les plus généreux [illegible] prendre, en face des royautés déchues qui ont méconnu [illegible] éléments de grandeur! »

On lit dans le *Constitutionnel* : [illegible]

« C'était à la fois une forêt de baïonnettes [illegible] terre aérien. Du fer sous des fleurs; presque toutes les légions [illegible] ainsi fleuri leurs armes. La douzième, qui avait passé par [illegible] avait vu, tout le long de son parcours, les lilas [illegible] toutes les fenêtres. »

On lit dans le *Journal* [illegible]

« On évalue à plus de [illegible] nombre d'hommes qui étaient aujourd'hui sous les armes. [illegible] avait été appelée une fête de fraternité; elle a mérité [illegible] cette partie active de la nation, a réparé dans [illegible] république et y a été accueillie et fêtée avec une cordialité sans mélange. »

» Aujourd'hui toutes les classes de la société se sont confondues dans une même pensée d'amour pour la république. »

—

Au moment de la remise des drapeaux à l'armée, le ministre de la guerre a prononcé le discours suivant :

« Colonels,

» Le gouvernement provisoire va confier ces drapeaux à votre honneur et à l'honneur des citoyens et des soldats que vous commandez.

» Que ces couleurs républicaines, dont l'histoire consacre les glorieux souvenirs, rappellent partout à vos yeux l'image vivante de la France libre et régénérée.

» Que vos cœurs se pénètrent de la sainte devise de la république, devenue désormais l'immortelle foi de la patrie !

» Si cette patrie avait besoin vos de bras, que ce drapeau serve de guide à votre courage !

» Qu'il soit, au sein de la paix, un symbole de discipline et d'ordre, un signe de ralliement pour la défense de ces grands principes que la révolution a proclamés, que la république vivifiera !

» Citoyens soldats, soldats citoyens, tous enfants du peuple, également chers au peuple, portez avec orgueil cet emblème de la force et de la grandeur du peuple armé !

» Il est pour la république un gage d'union et de puissance, pour tous les peuples libres une garantie d'alliance et d'amitié, pour les peuples opprimés encore une espérance d'affranchissement.

» Colonels, au nom de la république,

» Nous prenons à témoin Dieu et les hommes que vous jurez fidélité à ce drapeau. »

—

A la chute du jour, tout Paris s'est illuminé en un instant de la manière la plus brillante.

Minuit. — Nous n'avons pas entendu dire qu'aucun désordre, aucun fait regrettable soit venu attrister la solennité de ce jour; et à l'heure où nous écrivons ces lignes, la capitale est rentrée dans le calme le plus profond. (*Débats.*)

Ce sont les lignes suivantes du *National* qui font voir que la rentrée de la troupe de ligne n'est pas définitive :

Les soldats de la ligne ne repartiront pas tout de suite, ainsi que cela avait été décidé d'abord. Sur la demande d'un grand nombre de citoyens, on leur accorde une prolongation de séjour. Chacun d'eux est hébergé par des habitants.

—

La *Presse publie l'article* suivant sur la fête du 20 :

La fête de la fraternité !

Tel est le nom officiel donné à cette journée qui, de sept heures du matin à 11 heures du soir, a vu défiler au bruit du canon, au son du tambour, aux chants de la *Marseillaise*, aux cris de : Vive la ligne ! 400,000 baïonnettes autour de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, ce monument posthume élevé en l'honneur de la guerre, aux frais de la paix, inspiré par la gloire, exécuté par la liberté, conçu par Napoléon, achevé par Louis-Philippe, gigantesque antithèse sculptée dans la pierre, curieuse alliance d'idées contraires, parfaite image du caractère français !

Ainsi nous sommes.

C'est armés de fusils, d'armes destinées à donner la mort, que nous nous appelons frères !

Des fusils ! — Pourquoi et contre qui ?

Pourquoi ? Est-ce que la guerre nous menace ? Est-ce qu'il nous faut marcher à la défense de nos frontières envahies ou de nos remparts assiégés ?

Contre qui ? Est-ce que les mairies ne délivrent pas des fusils à quiconque se fait inscrire dans les rangs de la garde nationale, aussi bien à ceux qui vont en chercher avec l'intention de s'armer pour attaquer le gouvernement qu'à ceux qui vont en chercher avec l'intention de s'armer pour le défendre ?

Est-ce que ce n'est pas absolument la même chose, — question de dépense à part, — de donner des armes à tout le monde ou de n'en donner à personne ? Est-ce que sous un gouvernement vigilant, la société n'est pas aussi bien défendue lorsque personne n'est armé que lorsque tout le monde est panaché d'un fusil, d'une giberne et d'un sabre ?

Est-ce que ce n'est pas un anachronisme que de quitter la blouse pour l'uniforme, au lieu de quitter l'uniforme pour la blouse ?

Est-ce que ce n'est pas un humiliant aveu d'impuissance que de ne trouver rien de mieux à faire que d'organiser des bataillons, le lendemain d'une révolution dont le premier mot fut : — *Organisation du travail ?*

Est-ce que ce n'est pas donner aux esprits une direction tout à fait opposée à celle qui fait face à l'avenir ?

Est-ce que ce n'est pas ramener les questions en arrière au lieu de les pousser en avant ?

Est-ce que ce n'est pas enseigner au peuple le gaspillage du temps, lorsque [illegible] soucait trop lui répéter, dans l'intérêt de son bien-être, de son [illegible] sa moralité, que le temps c'est l'argent, que le temps c'est du savoir [illegible]

Encore, si l'on pouvait dire de cette fête : c'est une journée de repos pris par le travailleur, mais non, il n'est guères de fatigue plus grande que celle causée par quinze heures ainsi passées sous les armes.

Il est une fête de la fraternité que nous eussions comprise ; celle-là aurait eu un caractère bien différent de la fête d'hier.

On n'aurait entendu ni canons, ni tambours ;

On n'aurait vu ni sabres, ni fusils, ni gibernes ;

Elle eût eu un hymne expressément composé pour elle ;

Les vieilles [illegible] guerrières eussent fait place à des marches nouvelles, exprimant des sentiments nouveaux, sentiments tout pacifiques ;

Chaque bannière aurait eu pour devise ce mot FRATERNITÉ, et désigné le corps d'état qui la suivait ;

Chaque corps d'état eût été précédé de ses attributs ;

Tous les arts, l'agriculture en tête, toutes les professions, toutes les conditions, tous les âges, toutes les écoles, tous les cultes eussent été représentés par des députations ;

Dédiée au travail et à la paix, cette fête, vraiment fraternelle, se fût symbolisée par la pose d'un certain nombre de pierres destinées à marquer la place de statues élevées tout le long de la grande avenue des Champs-Elysées, à tous les inventeurs, au génie desquels l'humanité doit un grande découverte, la civilisation un grand progrès, l'industrie un grand perfectionnement, la paix une grande victoire !

La première de ces statues eût été celle de Guttemberg, l'inventeur de l'imprimerie, de cet art qui est à la liberté de la presse ce que l'œil d'où l'aigle s'élance, est à l'aigle qui plane au dessus des montagnes, des arbres et des monuments les plus hauts.

A cette fête on n'eût pas vu de batteries de canons traînées par des artilleurs, mais [illegible] les instruments aratoires les plus parfaits, la collection des machines les plus nouvelles, les plus beaux produits des industries les plus diverses ; [illegible] presses typographiques tirant 6,000 exemplaires d'un journal à l'heure, remorquées par des locomotives, car, nous ne saurions trop le répéter, compositeurs et imprimeurs sont les nouveaux artilleurs de la guerre nouvelle, de la guerre des idées !

Cette guerre-là est appelée à remplacer l'autre, en Europe, comme le glaive a remplacé la massue, et la mitraille le bélier.

A chacun son tour, à chacun son arme.

L'arme de guerre des rois contre les peuples est le canon : l'arme de guerre des peuples contre les rois, est la liberté de la presse !

La monarchie de 1830 est tombée le 24 février, quoiqu'elle eût force caissons et canons sur la place du Carrousel, parce qu'elle n'avait pas une seule casse, ni une seule presse dans le palais des Tuileries pour imprimer dans une heure trois mille proclamations ; canons et caissons lui furent inutiles ; casses et presses l'eussent sauvée !

Les anachronismes sont inexorables. On ne se trompe point de siècle impunément. Chaque pas que nous faisons nous éloigne du dix-huitième siècle, et nous approchons du vingtième. Ne l'oublions pas !

La liberté de la presse et la vapeur ont fait de l'ancien monde un monde nouveau.

Nos grandes fêtes publiques ne doivent plus avoir le même caractère qu'à une autre époque. Si la fraternité doit y régner, les fusils ne doivent plus y paraître.

On pourra dire tout ce qu'on voudra, mais l'idée qu'éveille la vue de baïonnettes, c'est l'idée de guerre internationale ou civile ; ce n'est pas l'idée de fraternité populaire ou universelle. Une fête de la fraternité, telle que nous l'aussions conçue, n'eût pas été une grande revue de la garde nationale, mais une grande revue de toute la société, où l'indigence elle-même aurait eu sa place et sa bannière.

Rien n'y eût manqué de ce qui aurait pu lui donner le caractère le plus complet de la fraternité la plus sincère.

Ce n'eût pas été un défilé militaire ; c'eût été plutôt une imposante procession religieuse avec tous les chœurs de l'Orphéon, etc., etc.

Cette fête, nous le croyons, eût daté dans les annales du monde.

Mais il ne s'agit pas de la fête dont nous venons d'emprunter le programme à notre imagination, il s'agit de la fête d'hier.

Qu'en dirons-nous, qu'en pourrons-nous dire de plus que le *Moniteur*, dont nous reproduisons plus loin la relation officielle ?

Pendant douze heures, le même défilé de baïonnettes, le même chant, vieux de cinquante-cinq ans :

Qu'un sang impur abreuve nos sillons !

D'ailleurs, le plus grand ordre ; l'ordre le plus admirable, il faut le reconnaître, il faut le proclamer à l'honneur de notre pays en Europe, et à la honte de ceux qui se défient de l'avenir !

Le soir, illumination générale.

A cette grande solennité, une seule chose a manqué : — une idée qui ne fût pas banale, une idée qui n'appartînt pas à tous les régimes.

—

Nouvelles à la main.

Dans quelques boutiques, on a pu voir exposés des bonnets rouges. Ils ont, à ce qu'il paraît, obtenu fort peu de débit ; car cette branche d'industrie ne s'est pas propagée. Le fait est que la coiffure phrygienne n'est pas assez avantageuse pour obtenir droit de bourgeoisie : le chapeau, — Gibus ou non Gibus, — la casquette, voire même le *casque à mèche* en simple coton blanc, continuent d'être préférés. En même temps que les processions des arbres de la liberté, on a vu circuler sur les boulevards nombres allégories vivantes, décorées du couvre-chef de la Terreur : un individu aux bras nus, brandissant d'une main un drapeau, de l'autre une chaîne brisée, que quatre épaules complaisantes et robustes promenaient sur un pavois. Les passants regardaient, étonnés, cette exhibition étrange. Ils se demandaient si le carnaval s'était prolongé plus que de coutume et trouvaient que l'on aurait dû choisir des déguisements moins sinistres.

Les étalages de tailleurs continuent de nous offrir des faces et des paletots sans aucun mélange de *carmagnoles*. Même quand il fera plus chaud, nous parions que nul n'adoptera la *desinvolture* du *sans-culotte*.

(*Corsaire.*)

—

Un journal a tâté le terrain en faveur de *pluviose*, *ventose*, et compagnie ; *primidi*, *duodi*, *tridi*, etc., viendraient naturellement à la suite. Cet essai sur l'opinion n'a pas, que nous sachions, rencontré d'écho. La France est peu tentée de refaire son éducation en matière de calendrier. L'ère grégorienne reste solide à son poste. (*Idem.*)

—

Chacun continue de porter le prénom qu'il reçut de ses parrain et marraine. Les gens même qui s'appellent *Bonifacé*, *Polycarpe* ou *Barnabé*, ne songent pas à détrôner leurs patrons au profit de *Brutus*, *Timoléon* ou *Scévola* ; personne ne pense davantage à se rebaptiser *Chou*, *Panais* ou *Navet*, selon la légende végétale qui avait remplacé les saints, quand le vieux club des Jacobins florissait dans toute sa gloire.

La qualification de *citoyen*, qui, même dans les formules officielles, n'est pas d'un emploi général, demeure tout à fait en dehors du langage ordinaire. Tel qui, dans les clubs, ne parle que par le *citoyen*, dit *monsieur*, comme tout le monde, aussitôt qu'il a quitté la séance. Ce mot de *citoyen* est comme le style et le costume d'un rôle que l'acteur dépouille aussitôt le spectacle fini, pour reprendre son langage et son habit de ville. Le fonctionnaire qui emploiera, pour les affaires de service, la formule de *salut et fraternité*, est, comme ci-devant, *votre très humble serviteur* au bas de ses lettres particulières. (*Idem.*)

Une pancarte invitait l'autre jour toutes les femmes *libres*, âgées de quinze à trente ans, à se rendre dans la rue Sainte-Apolline, comme par son bureau des nourrices, pour se faire inscrire dans la *Légion vésuvienne*. On avait cru d'abord que cette *légion* serait un régiment qui s'en irait en Afrique dompter les Bédouins les plus sauvages, par la force de ses armes ou le pouvoir de ses yeux. Informations prises, on a su que la *légion vesuvienne* était une simple association d'ouvrières. Mais d'où vient ce titre de *vesuvienne ?* Personne n'a pu nous l'expliquer. Peut-être signifie-t-il que, dans cette légion, l'on a des têtes volcaniques.

Ces bataillons de femme vésuviennes ou autres, ont figuré parmi les processions sans fin de l'Hôtel-de-Ville. Les citoyennes blanchisseuses, les citoyennes lingères, les citoyennes chamarreuses, les citoyennes cardeuses de matelats ont arboré tour à tour leur drapeau et leurs pétitions, menaçant de jeter leurs bonnets par dessus les moulins, si elles n'obtenaient pas gain de cause. Les membres du gouvernement provisoire ont eu fort à faire pour tenir tête aux orateurs féminins, et M. Lamartine en personne n'a pas calmé sans peine ces flots irrités. (*Idem.*)

—

Aux affiches de circonstance, il faut ajouter d'autres passe-temps du promeneur. La liberté se manifeste, tout le long des boulevards, par une foule d'accessoires nouveaux qui ne contribuent pas précisément à leur élégance et à leur splendeur. Les réglements de grande ou petite voirie étant pour l'instant, tombés en désuétude, quantité d'industries fort envahissantes se sont emparées des contre-allées. On étale par terre de la faïence vieille ou neuve, des ferrailles ou des monchoirs. Les marchandes de friture font fumer leur cuisine portative, qui n'est pas toujours très-flatteuse pour l'odorat ; des mendiants et des mendiantes exhibent des difformités hideuses : des saltimbanques de toute catégorie installent à qui mieux mieux, au travers de la voie, leurs exercices, leurs baraques ; leurs tableaux de nains et de géantes ; bref, ces splendides boulevards, naguère l'admiration des étrangers, offrent l'aspect d'une foire de bourgade. N'oublions pas les teneurs de jeux plus ou moins suspects où des malheureux vont se faire escamoter leur dernier sou. (*Idem.*)

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi 27 Avril 1848. — (*Représentation n° 122.*)

Pour la RÉOUVERTURE, la 4me représentation de :

SÉMIRAMIS,

grand-opéra en trois actes et en cinq tableaux, musique de Rossini, traduction de M. Numa Lafont.

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

A LOUER

vers le mois de Mai prochain, UN VASTE HOTEL, richement meublé dans le dernier goût, situé dans la partie la plus agréable et la plus belle de La Haye. S'adresser par lettres affranchies [illegible]HEIM, tapissiers ébénistes, rue dite *Derde Wagenstraat*, n° 168, à La Haye.

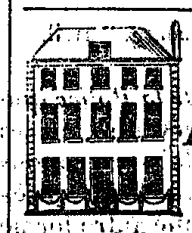

MAISON DE CAMPAGNE DE VILLANOVA à Clève,

à vendre ou à louer.

Cette jolie maison de campagne, bâtie solidement et dans un style élégant, il y a peu d'années, est très gaiement située au bord de la chaussée, à une courte distance de la ville de Clève, et à proximité de la nouvelle maison de bains, et du grand jardin public du *Prinsegarten*.

La maison se compose de 13 grandes et petites pièces, toutes jouissant d'une belle vue, — dont le salon à trois croisées et pourvu d'un grand balcon communique aux deux extrémités par deux portes brisées à deux cabinets, lesquels, ainsi que le salon, sont décorés avec goût de peintures imitant la fresque. De plus chambres de domestiques, caves très sèches, cuisine et dépendances, très claire, pourvue de la meilleure eau, grenier, etc. ; grande remise, écurie pour six chevaux, avec pompe ; chambre de cocher, etc. Une dépendance contenant chambre de maître, chambre à calendre et grenier. Le jardin de Villanova a l'agrément de communiquer directement, par une sortie, avec les promenades du Parc Royal (le *Thiergarten*). Une partie du prix d'achat pourra rester hypothéquée sur la maison, et si on le désirait, on pourrait aussi prendre des arrangements pour une partie du mobilier. La maison est à voir journellement depuis onze heures du matin à 6 heures du soir, en s'annonçant chez la concierge où l'on pourra recevoir de plus amples informations, ainsi que chez M. C. Wegelin à Clève.

Cours des Fonds Publics.

Bourse de Londres du 22 Avril.

Cons. [illegible] — 2 1/2 [illegible] — Fin 5 % [illegible] 3/4 20

Portug. 4 % 15 1/4.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PERIODE D'ÉTÉ.

HEURES DE DÉPART :

D'Amsterdam à Rotterdam.

AU DÉPART D'AMSTERDAM.	DE HARLEM.	DE VOGELENZANG.	DE VEENENBURG.	DE WARMOND.	DE LEIDE.	DE NOORDSCHOTEN.	DE LA HAYE.	DE RYSWYK.	DE DELFT.	DE SCHIEDAM.	ARRIVÉE A ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	8-00	8- 6	8-18	8-38	8-[illegible]
8-30	9- 5	9-19	9 29	9-50	10-02	10-12	10-32	10-35	10 49	11- 9	11-[illegible]
11-15	11-43	11-54	12- 2	—	12-26	—	12-50	—	1- 5	1.23	1-30
1-00	(*)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	4-00	4- 6	4-18	4.38	4-45
4-30	5- 5	5-19	5-29	5-50	6- 2	6-12	6-32	6-35	6-49	7- 8	7-15
8 30	9- 5	9 19	9-30	9-51	10- 3	10-13	10 33	10-36	10-50	11- 9	11-15

(*) Arrivée à Harlem 1 heure 25 min.

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCHIEDAM.	DE DELFT.	DE RYSWYK.	DE LA HAYE.	DE NOORDSCHOTEN.	DE LEIDE.	DE WARMOND.	DE VEENENBURG.	DE VOGELENZANG.	DE HARLEM.	ARRIVÉE A AMSTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8-00	8-[illegible]
7-00	7 12	7-31	7-37	7-48	8- 3	8 18	8-24	8-45	8 56	9-15	9-[illegible]
9-30	9-42	10- 2	10- 9	(*)	—	—	—	—	—	—	—
12-00	12-11	12-29	—	12-45	—	1- 7	—	1-28	1-36	1-50	2-[illegible]
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4- 3	4-18	4-25	4-46	4-56	5-10	5-[illegible]
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-48	9- 3	9-10	9-31	9-41	10-00	10-[illegible]
9-30	9-42	10- 2	10- 9	(**)	—	—	—	—	—	—	—

(*) Arrivée à La Haye 7 heures 43 min.

(**) — — — 10 — 15 —

Chemin de Fer rhénan.

PÉRIODE D'ÉTÉ. — *Commençant le 20 avril 1848.*

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM.						D'ARNHEM A UTRECHT ET AMSTERDAM.					
Départ d'Amsterd.		Départ d'Utrecht.		Arrivée à Arnhem.		Départ d'Arnhem.		Départ d'Utrecht.		Arrivée à Amst.	
h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.
7	25	8	35	10	15	6	55	8	35	9	[illegible]
10	45	11	55	1	35	11	40	1	20	12	[illegible]
5	15	6	25	8	5	4	45	6	25	7	[illegible]
Train extraordinaire le samedi.						*Train extraordinaire les dimanches et jours de fête.*					
8	—	9	10	10	50	8	20	10	—	11	[illegible]

A LA HAYE, chez Léopold Lobenberg, Spui [illegible]